

A flanc de coteau

N° 347
FEVRIER 2020

Mensuel d'information de la commune



Vœux du 22 janvier 2020

Sommaire

Les vœux du maire.....	1
Panneaux patrimoine.....	5
La Drôme Classic.....	6
Club des Chênes.....	6
TCM.....	7
FNACA.....	7
Infos et animations.....	8
Conseil municipal.....	9/10
USM.....	11
Elections.....	12

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 450 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

Pour la dernière fois de notre mandat, je suis fier de vous accueillir, avec l'ensemble de l'équipe municipale, dans cette salle des fêtes pour vous présenter nos meilleurs vœux. A vous tous, à vos proches, avant tout la santé, élément primordial pour affronter les aléas de la vie, mais aussi de très nombreux et bons moments d'échange, de convivialité, de partage. Une pensée plus particulière pour celles et ceux qui souffrent de la crise économique, d'isolement, de maladie ou qui ont été frappés par la perte d'un proche.

Je veux ce soir rappeler que Jean-Marie GORCE qui a été Maire de 1983 à 1994 nous a quitté en 2019

Mes vœux seront ensuite pour l'ensemble de notre personnel qui œuvre souvent dans des conditions difficiles mais toujours avec un sens aigu du service public. J'ai eu l'occasion la semaine dernière de les remercier mais je tiens aussi à le faire devant vous tous qui bénéficiez chaque jour de leur travail que ce soit dans l'entretien des espaces publics ou des locaux (communaux ou mis à disposition des associations), dans vos démarches administratives ou pour la garde de vos enfants.

Depuis plus d'un an, nous vivons dans un climat de perpétuelles tensions, émaillé de plus en plus de violences. Face à un gouvernement sourd au malaise des plus démunis, des enseignants, des retraités, 2019 aura été marquée par l'émergence des gilets jaunes, puis par de nombreuses réunions publiques de concertation et en fin d'année par les manifestations et grèves contre un projet de réforme des retraites peu accepté par la plupart des catégories professionnelles, pour des raisons et intérêts divers.

Et malheureusement, 2020 débute dans le même climat de défiance vis à vis des politiques avec une France de plus en plus fragmentée, de moins en moins unie et soudée. Il faut toutefois aborder 2020 avec confiance et espérer que les nombreux efforts consentis par les Français, en particulier les plus fragiles, ne le soient pas en vain.

Et, en cette année du 75e anniversaire de la libération de la France de l'occupation nazie, il sera important de perpétuer cette mémoire et de rester vigilant face à la montée des extrémismes et des négationnistes.

Je voudrais aborder deux faits particuliers pour notre commune.

Tout d'abord, l'épisode neigeux de mi novembre.

Je ne reviendrai pas sur la semaine particulièrement difficile vécue par la plupart d'entre vous, sans électricité.

Même si tout n'a pas été parfait, les élus et les services administratifs et techniques ont essayé de répondre aux urgences et la solidarité dans chaque quartier a joué un rôle essentiel.

Je tiens à remercier d'une part les entreprises qui ont dès le jeudi après midi procédé au déneigement des voiries et d'autre part les élus qui se sont investis sans compter face à cet événement exceptionnel.

ENEDIS a très rapidement envoyé des techniciens venus de toute la France qui ont fait un travail extraordinaire et ce malgré les dysfonctionnements et le manque cruel de coordination de leur hiérarchie.

Alain qui les a accompagné durant plus de 15 jours peut en témoigner.

Une rencontre avec M le Préfet, nos parlementaires, et la Ministre porte parole du gouvernement a mis en lumière les manquements d'ENEDIS, la nécessité d'enfouissement des lignes moyenne et haute tension mais aussi les difficultés rencontrées par les communes laissées bien seules par les services de la préfecture.

S'agissant d'ORANGE. le réseau téléphonique était, bien avant cet épisode neigeux, dans un état vétuste, consécutif à un manque évident d'entretien et d'investissement. Ce sont aujourd'hui dans notre commune mais aussi dans tout le secteur des kms de câble qui sont à terre, souvent coupés.

Deux mois après la neige, nombre d'entre nous sont toujours privés de téléphone fixe, d'internet. C'est totalement anormal et j'ai saisi la semaine dernière Marie Pierre MONIER, notre sénatrice, et Célia de Lavergne, notre députée, pour qu'elles interviennent une fois de plus auprès d'Orange.

A l'heure où l'Etat demande de tout dématérialiser, cet événement a montré les limites du «tout internet».

Autre point : le devenir de notre poste.

En fin d'année, la poste a annoncé son souhait de réduire de moitié les horaires d'ouverture au public de notre bureau ou plutôt le souhait de fermer pour mettre en place une agence postale communale. Ce dossier est dans la continuité de la politique gouvernementale avec la disparition de plus en plus de services publics de proximité, avec une égalité d'accès à ces services rompue.

On a déjà connu la fermeture de la trésorerie et les conséquences négatives pour les habitants et aussi notre service comptable.

Je vous invite à vous mobiliser contre une éventuelle fermeture de la poste notamment en signant la pétition

ou en participant aux actions qui pourraient être menées.

2020 étant une **année d'élections municipales**, je me contenterai de dresser un panorama 2019 (qui est illustré par le traditionnel diaporama monté par André) sans évoquer l'avenir.

Je veux toutefois aborder un événement en cours, à savoir **le recensement**.

Depuis une semaine et jusqu'à mi février, six agents recenseurs ont été recrutés pour procéder dans chaque foyer au recensement des habitants. Cette opération est très importante pour mieux connaître notre commune, les tranches d'âge, les activités et ce pour mieux répondre aux besoins.

Et puis le nombre d'habitants détermine également les dotations à percevoir ce qui n'est pas neutre en cette période de restrictions de toutes parts.

Je vous demande donc de faire le meilleur accueil à nos recenseurs et à répondre très rapidement aux questionnaires.

Retour sur les réalisations 2019

La plus importante, au niveau du coût du moins, **l'aménagement de l'avenue des Genceaux**.

Cet aménagement étudié à mi-mandat avait été décalé pour des raisons budgétaires (le reste à charge pour la commune étant supérieur à 100.000 €). Le cabinet David qui, en collaboration avec les services du département, avait réalisé l'étude a assuré le suivi du chantier confié, après appel d'offres à l'entreprise E26.

Trois plateaux traversants, une largeur de chaussée réduite, un espace dédié aux piétons et cycles protégé par un séparateur en béton devraient apporter toute la sécurité souhaitée par les élus et les riverains, associés tout au long du projet.

Cet aménagement qui est complété par deux quais bus aux normes d'accessibilité s'est déroulé au mieux, l'entreprise ayant su gérer l'intégralité des déplacements des riverains, le gros de la circulation ayant du être dévié par le chemin de l'oye.

S'agissant des voiries, les rues André Milhan et Ranchi ainsi que l'impasse Ranchi et l'accès au parking du champ de foire ont été réhabilités. Le WC public près du cimetière a également été achevé par nos services techniques, la plomberie étant effectuée par l'entreprise Barral de Montmeyran.

Enfin, un cheminement piéton le long de la rue Paulin Barret et de l'ancienne crèche permet un retour sécurisé depuis le groupe scolaire vers la place du temple.

Un autre dossier important vient également de s'achever, celui de **l'adressage postal**. Après appel d'offres, les plaques de rues et voies ont été fabriquées

par l'entreprise ROCHETAILLEE et la pose par SIGNAL 26, entreprise montmeyranaise.

Il reste aujourd'hui à distribuer à chaque foyer son numéro dans la rue. Ce sera fait dans les prochaines semaines. Merci à Alain TERRAIL et Olivier ROCHAS pour la gestion de ce dossier complexe.

Concernant le **financement** de ces dossiers

- le département nous accorde chaque année une subvention forfaitaire pour les diverses voiries (d'environ 18.000 €) et a pris en charge pour les Genceaux l'enrobé (environ 84.500€) qui est juridiquement à sa charge s'agissant d'une départementale et seulement environ 18.000 € pour les bordures
- des fonds de concours ont été obtenus de l'agglo à hauteur d'environ 43.000 € au titre des voiries, 67.000 € pour les Genceaux et 11.000 € pour la dénomination.

Sans ces fonds de concours, ces travaux n'auraient pas été possibles sauf à recourir à l'emprunt (ce qui n'a pas été nécessaire cette année). Espérons que ces fonds de concours soient reconduits pour la mandature qui vient.

D'autre part, la commission extra municipale Info-Com animée par André Kempf a souhaité l'**implantation de plaques** permettant aux Montmeyranais et aux touristes de mieux connaître l'histoire de notre village (8 panneaux installés et d'autres en étude).

La **mise en conformité de nos bâtiments publics** s'est poursuivie en 2019 avec la rampe d'accès au temple réalisée par nos services techniques, l'entreprise montmeyranaise « les clôtures de la Raye » ayant procédé à la pose de la main courante.

Le changement du **chauffage de l'espace des chênes** a été réalisé par l'entreprise Barral et a été subventionné à 50% par le SDED dans le cadre des économies d'énergie.

En 2019 également a démarré le dossier de **la fibre** tant attendu notamment par les entreprises. Le choix des emplacements des coffrets a été arrêté et les travaux de raccordement sont prévus sur 2020/2021.

En fin d'année, le conseil s'est positionné pour acquérir **divers terrains boisés** au coteau. Si cette acquisition se réalise, cela permettra d'envisager des accès piétons sur le sommet du coteau dans le cadre de la commission « **sentiers de randonnée** » pilotée par l'agglo et pour laquelle les élus de Montmeyran sont très impliqués (Isabelle Vatant notamment).

S'agissant du foncier, la commune a procédé fin 2019 à **la vente de la cure**. Je l'avais dit l'année dernière, les travaux de réhabilitation de ce bâtiment étaient trop importants et les locaux non adaptés pour un usage

public. Cette cession permettra à la nouvelle équipe d'envisager plus sereinement les investissements.

Et bien sûr, 2019 a été l'occasion de **rencontres festives et culturelles**.

Tout d'abord, rencontres à l'attention de nos aînés avec le **pique nique d'été et le repas de Noël** organisés par le CCAS et la commission extra municipale personnes âgées.

Si les **marchés d'automne et de Noël** ont du être annulés, la Fête des Places, le 13 juillet, la fête de la musique et les spectacles de la **Comédie itinérante de Valence (Julie)** sont toujours très appréciés.

Et puis nous avons, à l'initiative de l'équipe municipale des sports (Isabelle, Claire, Olivier, Alain) mis en valeur les performances sportives marquantes de 2019, nous avons également accueilli le passage de la « Drôme classique » (qui va repasser par le centre du village le 1^{er} mars prochain) et nos élèves du Groupe Scolaire ont sillonné la Drôme lors de la TDV.

Sans oublier l'importance de **notre jumelage** avec Gross-Bieberau qui fêtera en 2022 ses 50 ans, anniversaire déjà en préparation entre les 3 communes, La Baume Cornillane. Et également cette année lors de notre rencontre à Pentecôte en Allemagne, devrait être fêtée le départ des trois maires actuels.

Un mot sur notre **CME** animé par Annabelle assisté de Medhi Marion, toujours très actif avec outre leurs séances de travail diverses manifestations festives (Halloween, chasse aux œufs à Pâques) mais aussi des initiatives citoyennes comme l'opération village propre cet automne ou la participation avec DAV (sous la houlette d'Alexia Vaubourg) à la décoration du village pour Noël avec des objets recyclés. Une opération sans nul doute à renouveler.

Et comme chaque année, divers chantiers effectués par nos gestionnaires de réseaux :

la poursuite du changement de luminaires par des LED plus économiques

le renouvellement des **canalisations d'eau potable vétustes** par le SISEV.

Ces travaux vont se poursuivre en 2020 sur l'ouest de la commune

Voilà dressé un rapide aperçu de 2019.

Lors de cette même cérémonie en 2014, j'avais émis le vœu que nombre de montmeyranais s'engagent dans la campagne électorale osant penser qu'il existait de nombreux citoyens prêts à s'investir pour le développement de leur commune. En fin de compte, seuls 23 s'étaient portés candidats.

Aujourd'hui, vous avez pu lire que certains regrettaient que les Montmeyranais n'aient pas eu le choix lors de cette élection. Et ce sera peut-être encore le cas en 2020.

Mais comment peut-on reprocher à certains de s'investir, de donner beaucoup de leur temps au détriment de leurs loisirs et de leur famille quand soi-même on ne souhaite pas s'engager ?

C'est vrai qu'il est plus facile de critiquer que de s'engager, de déconstruire plutôt que de construire.

Je veux donc ici féliciter et remercier en mon nom mais aussi, je pense au nom de la plupart des habitants, tous mes colistiers qui durant ces années ont, avec leurs compétences, leurs idéaux agi avec comme unique moteur et unique exigence l'intérêt général. Merci plus particulier aux **adjoints** (Lucette, Elodie, Alain, Pierre et André) et aux **conseillers délégués** (Annabelle, Eveline, Isabelle, Carole, Alain et Olivier).

Et, quelque soit leur choix pour mars 2020, je leur souhaite à toutes et à tous de conserver dans leurs investissements futurs le même état d'esprit.

Mi mars donc, une nouvelle équipe aura la grande et belle responsabilité de gérer notre commune. Je sais la fierté que procure cette mission.

Et plus encore, après plus de 25 ans passés comme maire ou adjoint, je mesure le travail qu'elle aura à accomplir dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

Etre élu, c'est se mettre au service des autres, et plus particulièrement pour le maire et les adjoints, ne pas compter ses heures, parfois au détriment de sa vie personnelle. Aussi, je voudrais ici encourager et féliciter celles et ceux qui vont s'engager dans cette mission, pas toujours aisée mais tellement enrichissante sur un plan humain. Je tiens à leur souhaiter toute la réussite pour notre bien être à tous.

Puisque j'évoque mars prochain, vous savez tous (je l'ai dit dès cet été dans la presse) que j'ai décidé de ne pas poursuivre cette merveilleuse aventure. En tout premier lieu, je veux remercier **Hubert Guillaume** pour m'avoir beaucoup appris et toujours conseillé et soutenu. Merci du fond du cœur. Je te dois beaucoup et la commune de Montmeyran aussi.

Je veux vous dire que ces nombreuses années passées à la tête de la commune m'ont permis de travailler avec des femmes et des hommes avec de réelles qualités humaines....que ce soit les élus ou les personnels.

Certains étaient des amis que j'ai entraînés dans cette aventure et d'autres le sont devenus. Je ne les citerai pas, on se reconnaît sans problème.

Mais je veux aussi vous dire que cette expérience très riche m'a permis aussi de côtoyer des femmes et hommes investis dans leur entreprise, leur métier, leur association....et de tisser des liens bien au-delà des relations professionnelles avec d'autres élus mais aussi avec des hommes et femmes rencontrés au fil des réunions, des chantiers ou lors de moments conviviaux. Nombre d'entre eux sont là ce soir et cela croyez moi me va droit au cœur.

Je vais désormais avoir du temps libre et j'espère que nous continuerons à entretenir ces relations.

Quitter ce poste de Maire ne veut pas dire se désintéresser de la vie de ma commune et je garderai un œil attentif et compréhensif aux futurs projets qui ne manqueront pas, je le sais.

Je terminerai donc cette cérémonie en renouvelant à toutes et tous mes meilleurs vœux pour 2020 et en souhaitant à la nouvelle équipe six années de bon travail avec, malgré les soucis, beaucoup de plaisir et toujours l'intérêt public comme objectif.

C'est autour de cet intérêt pour le bien de l'ensemble des Montmeyranais que je souhaite que 2020 nous rassemble.

Maintenant place au buffet préparé par nos traiteurs montmeyranais «Le Mouton noir» et «Le chti'bouchon» et mis en place par les élus.

Bonne année à toutes et tous.

Bernard Brunet



Vous accompagnez un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ?

France Alzheimer Drôme vous propose de bénéficier d'un cycle de rencontre et partage :

- Module 1: connaître la maladie
- Module 2 : les aides
- Module 3 : l'accompagnement
- Module 4 : communiquer et comprendre
- Module 5 : être l'aidant familial

5 séances collectives : il est conseillé de participer à l'ensemble des séances, dans la mesure du possible.

Ces rencontres sont gratuites, animées par un binôme psychologue/bénévole.

Les séances ont lieu le 10, 17 24 février et 2 mars de 14 à 17h

Siège de l'association à Valence :

France Alzheimer

42C avenue des Langories

Inscriptions au 04 75 79 17 08 / fadrome@orange.fr

11 janvier 2020 : Les premiers panneaux patrimoine du cœur du village ont été inaugurés

Le projet du groupe de travail « patrimoine » de la commission information communication animé par André Kempf, adjoint, a été présenté aux montmeyranais sous la forme d'un circuit au cœur du village, pour découvrir les panneaux mettant en valeur les bâtiments et lieux choisis par la commission.

En présence du maire Bernard Brunet, d'élus, de responsables d'association et de montmeyranais, le groupe de travail a dévoilé chacun des 8 panneaux pour en faire la lecture et des commentaires. Les textes des panneaux sont également en allemand et en anglais. Les bâtiments et sites choisis pour leurs valeurs historiques propres à l'histoire de Montmeyran sont la mairie, l'ancienne école communale, la Poste (ancienne gare du tramway), le parc Néry-Durozet, l'église, le temple, la fontaine et le Champ de Foire.

La commission info com a fait le constat que certains Montmeyranais connaissent mal leur village d'où une proposition pour « Mieux faire connaître la commune » sous la forme d'une expo qui serait ensuite déclinée par d'autres moyens (présentation sur le site de la commune, Facebook, blog, livret etc). L'idée reprise par la commission était de présenter l'expo sur des panneaux mobiles qui pourraient circuler dans le village, et sur d'autres supports qui pourraient s'avérer plus adéquats (diaporamas, power points) pour être diffusés lors de réunions publiques avec intervenants.

Une première réunion ou furent conviées, par le biais du journal communal, toutes les personnes ressources du village, bien au fait de l'histoire de Montmeyran, et intéressées par le projet, a permis de pointer les attentes de chacun : faire connaître les quartiers, l'histoire du village, de son passé, transmettre aux jeunes la mémoire des anciens, faire découvrir et organiser des visites commentées du village pour mieux le connaître en y présentant ses particularités et singularités, travailler sur divers thèmes : géographie, géologie, sites naturels, faune et flore, hydrographie, toponymie, démographie, liste non-exhaustive.

Un groupe de travail a été mis en place, appelé d'abord « expo durable » qui a cogité tout cela. Le projet s'est affiné au fil des réunions pour retenir le principe de panneaux fixes qui a abouti et mis en place les premiers panneaux patrimoine, après un travail de recherches dans les archives communales, à Mémoires de La Drôme, dans les documents et livres existants et avec l'aide et les conseils du service Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo.



Poursuite du projet

Ce circuit patrimoine au centre du village est une première étape du projet du groupe de travail.

Les prochains panneaux prévus dans le projet seront ceux concernant la salle des Fêtes Maurice Pollet pour compléter le circuit village et dans les hameaux les 2 écoles des Dinas et le temple du Rorivas. En prévision également Ladevaux, les monts, les tours de l'ancien village, la statue de la Vierge du vœu, etc. L'idée est de réaliser un balisage pour créer un circuit patrimoine, avec une table d'orientation sur La colline de la Vierge d'où l'on a un panorama à 360.

Toutes ces propositions seront soumises à la nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars.

A signaler que le groupe de travail patrimoine de la commission extra municipale info/ com est composé majoritairement de non élus : Anne Baudy, Jean Joël Blanc, Yvonne Broc, Jean Pierre Broc, Daniel Gauthier Renée Sautriau, Alain Serre, Françoise Valla, et des élus André Kempf, Pierre Louette et Lucette Nurit.

A l'occasion de cette inauguration il a été également signalé que le défibrillateur situé sur le mur du Forum, place de la mairie a été offert par l'association boules de Montmeyran.

Merci à eux.

André Kempf



Course cycliste «LA DRÔME CLASSIC»

Dimanche 1^{er} Mars 2020 Le parcours réintègre le centre du village

La traditionnelle course cycliste professionnelle « Drôme Classic » empruntera les routes de Montmeyran le dimanche 1^{er} Mars 2020 : la route de Beaumont en venant de Montéleger jusqu'aux silos - le Chemin de l'Oye - le Chemin de Ranchi – à **contresens** la Place Henri Dejours, la Grande Rue, la Place de la Fontaine, la rue du Docteur Nivière jusqu'à hauteur de la Rue André Milhan – la Rue du Docteur Nivière jusqu'au rond-point des Sablons – l'Avenue du Stade – Route d'Upie.

Les coureurs effectueront 3 boucles prévues entre 11h35 et 11h45 pour le premier, entre 12h45 et 13h05 pour le second et entre 14h00 et 14h35 pour le 3^{ème}. La circulation sera interrompue sur les périmètres concernés dix minutes avant chaque arrivée des coureurs et sera rétablie au passage de la voiture balai.

La course devrait être précédée par la caravane publicitaire entre 45 minutes et une heure avant chaque rotation des coureurs. Elle évoluera dans le trafic routier sans interruption de la circulation, arrivera par Montéleger, prendra la direction du centre-village, passera au niveau de la Poste et de la Salle des Fêtes et prendra la direction d'Upie au bout du chemin du Tacot.

Plus d'informations sur la caravane et les animations dans le village prochainement sur le site de la mairie <https://www.montmeyran.fr>
Venez nombreux encourager les coureurs.

L'Equipe Municipale des Sports



« La Drôme Classic » sur le Chemin de l'Oye le 3 Mars 2019 <http://www.boucles-drome-ardeche.fr>



Quelques infos du Club des chênes



Le Président, Roland RIFFARD, et tous les membres du C.A. Vous souhaitent une Bonne Année 2020 !!!

Le Club des Chênes a terminé l'année 2019 avec son traditionnel repas de Noël, réunissant 81 convives, le 19 décembre 2019 à la salle des fêtes de MONTMEYRAN. Foie gras, boudin blanc, canette, cardon et autres mets succulents ont été servis et resservis à volonté ! Satisfaction unanime.

Pour ne pas déroger à la tradition, le 9 janvier, dans notre salle place du Temple retrouvée, nous avons élu nos rois et nos reines d'un jour, en trouvant les fèves dans les bonnes galettes arrosées comme il se doit !

Présentation des événements à venir :

- ☛ Le jeudi 6 février ce sera l'après-midi « crêpes », comme l'an dernier, toujours à la salle place du Temple
- ☛ Le Club des Chênes organise son
Assemblée Générale
le jeudi 27 février 2020 à 11h
à la Salle des Fêtes de MONTMEYRAN.

Elle sera suivie d'un repas « Choucroute » (20€ pour les adhérents / 25€ pour les autres). Pensez à vous inscrire pour le repas auprès de Colette (06.78.25.97.64) ou de Roland (07-82-35-58-31) ou directement au Club le jeudi à partir de 14h.

- ☛ Réservez dès maintenant votre **Samedi 28 mars** pour le concours de belote (bons d'achat et nombreux lots à gagner)
- ☛ Tous les jeudis après-midi les adhérents qui le souhaitent se retrouvent pour jouer aux cartes (belote, coinche...), scrabble, triominos, rummikub et autres jeux de société (prix de l'adhésion : 16€)

Le Club vous attend et vous souhaite la bienvenue !!!

La secrétaire Colette Faure



Toute l'équipe du TCM vous souhaite une belle et heureuse année sportive 2020 !

GOUTER DE NOEL

Le mercredi 18 décembre 2019, tous nos jeunes joueurs sont venus partager le fameux « goûter de Noël » que les plus gourmands ne rateraient pour rien au monde... (N'est-ce-pas cher coach ?)

LE CLUB EST A VOUS

Toujours le mercredi 18 décembre, dans le cadre des rencontres « Le Club est à vous », de nombreux adhérents sont venus partager un bon moment de convivialité avant les fêtes de fin d'année matches, collation et rigolade ont été au programme...

OPEN SUD DE FRANCE

Une sortie à l'Open de Montpellier est organisée le **Samedi 8 février 2020** pour les ½ finales simples et doubles. Joueurs en lice cette année : Lucas POUILLE, Gilles SIMON, Richard GASQUET ET Ugo HUMBERT.

TOURNOI INTERNE

Le tournoi interne du club se poursuit. Finale programmée le **Samedi 15 Février 2020**. Nous comptons sur votre participation pour venir encourager les joueurs sur nos courts !

AUTRES EVENEMENTS A VENIR

TCM Hommes les 23 et 24 février
Animation « Festi samedis » le **Samedi 1^{er} Février 2020** pour les jeunes. Au programme : Le monde de Merlin suivi d'un goûter crêpes pour les plus jeunes et Laser Game suivi d'une raclette pour les plus téméraires.

FETE DES PLACES

Comme chaque année, le TCM était présent lors de l'annuelle Fête des places le 14 décembre 2019. Merci à tous nos bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

RESULTATS SPORTIFS

CHAMPIONNAT AUTOMNE MESSIEURS

Division 4 : P. COLIN, X. ACTON, O. LAURENT et M. LAURENT terminent 3^{ème} de leur poule

CHAMPIONNAT AUTOMNE MIXTE

Division 1 : A. MARTIN, G. THEZIER, J. THEZIER, M. ROUX et L. SIBONI terminent 7^{ème} de leur poule

+ 35ans Division 3 : A. MANGOLD, C. CRESPIY, P. COMBET et S. AUBANEL terminent 5^{ème} de leur poule

ARA 26-07

13/14 ans Division 3 : M. DEDA BARATIER et R. BEAUVAL terminent 4^{ème}

13/14 ans Division 4 : G. ACTON, T. BUIRET, J. MISPREUVE, Q. LAURENT, F. LORET et E. THOMSON terminent 6^{ème} de leur poule

15/18 ans Division 4 : R. GIRAUD, I. LARBI et T. HERITIER terminent 4^{ème} de leur poule

35 ans et+ Division 2 : J. HERITIER, O. MANGOLD, O. TRETON, J. TROUILLER et C. BELLIER terminent finalistes et s'inclinent 3/2 devant la Begude de Mazenc.



Merci à tous nos joueurs pour leur implication sur les compétitions régionales.

Le TCM

FNACA BMM

Le Comité a organisé son après-midi galette avec une trentaine de personnes.

Le spectacle de Lourdes 2016 a été projeté par G. Maillet.

Un moment très convivial à renouveler en 2021.

Michel Roux



Infos pratiques

BOURSE AUX VÊTEMENTS 0-6 ANS

Samedi
15/02
9-16 h



**Salle des
fêtes
MONTMEYRAN**



Vêtements triés par taille !

**APPEL A DONS DE VÊTEMENTS 0-6 ans,
de grossesse et de matériel de puériculture,
vendus au profit de l'APPL.**

Dépôt à la crèche de Montmeyran
(à côté salle des fêtes) jusqu'au 14 février.
Contact : parentsptitsloups@gmail.com

Dimanche 09 février 2020 à 14h.
Salle des fêtes de Montmeyran



CONCOURS DE BELOTE En 4 parties Avec Vente de Rôtie

Organisé par l'amicale boule Montmeyran

1^{er} : 2 bons d'achat de 80 € - 2^{ème} : 2 bons d'achat de 60 € - 3^{ème} : 2 bons d'achat de 50 € - 4^{ème} : 2 bons d'achat de 40 € - 5^{ème} : 2 repas - 6^{ème} : 2 repas - 7^{ème} : 2 pintades + 2 bouteilles - 8^{ème} : 2 pintades - 9^{ème} : 2 pintades - 10^{ème} : 2 pintades - du 11^{ème} au dernier : l'équipe sera primée.

Inscriptions : 20 €/équipe - Renseignements : 06.80.57.31.74 ou 06.83.27.63.26



La MJC propose dès janvier 2020 une nouvelle activité danse
pour les 3 / 5 ans
le mercredi matin à 11h

**NOUVEAU !!!
BABY DANCE**



Tarif unique de janvier à juin 2020 :
68€ - adhésion comprise

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat :

- * Lundi 14h - 17h30
- * Mercredi 14h - 17h30
- * Vendredi 9h15-12h15

04-75-59-34-95 ou mjc.montmeyran@wanadoo.fr

Votre agenda de février

Samedi 1

TENNIS Festi samedi
DAV - AG 19h salle annexe
médiathèque

Dimanche 8

BOULES Concours belote salle des
fêtes

Samedi 15

APPL bourse aux vêtements salle
des fêtes

Samedi 22

AZUL inter réseaux salle des fêtes

jeudi 27

CLUB DES CHENES AG 11h et
repas salle des fêtes

Samedi 29

UCMV remise des tenues

Conseil municipal du 12 décembre 2019 compte-rendu

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2019

Adopté à l'unanimité.

2. Domaine – Cession de la cure

Une offre ayant été formulée par un particulier, il convient de délibérer pour accepter cette offre. Elle se monte à 290 000 euros dont il faudra retirer 15 000 euros de frais d'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'aliéner ce bien au prix de 290 000 euros
- autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.
- dit que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

3. Domaine – Acquisition de parcelles boisées

Au titre de son droit de préférence la commune a été avisée de la vente de deux parcelles boisées dans les coteaux cadastrés respectivement AE 209 et 210 représentant une surface globale de 95 a 20 ca. Le prix de vente est fixé à 5236 euros.

Le conseil municipal, décide :

- d'autoriser le maire à procéder à toutes les diligences pour acquérir ces parcelles
- de prendre en charge les frais afférents
- d'autoriser le maire à signer tous actes afférents
- dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget

4. Finances – Décision modificative du budget

Pour l'essentiel cette modification du budget porte sur l'intégration des suites données au rapport de la CLECT avec la fixation d'une attribution de compensation en investissement conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier conseil municipal et qui a été validé par le Conseil communautaire.

Par ailleurs, en investissement, il est proposé des dépenses nouvelles :

- 10 228 pour le suivi du chantier avenue des Genceaux
- 1129 euros pour une dissimulation de réseau effectuée par le SDED
- Acter budgétairement l'achat des bois évoqué au point précédent

Il conviendra également d'augmenter le FCTVA de 15 938 euros correspondant au retour sur les frais engagés pour la construction du nouveau multi-accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente qui s'équilibre à hauteur de 67 730 euros.

5. Finances – Remboursement de frais avancés par Annabelle DUPRET

Dans le cadre du conseil municipal enfants, Annabelle DUPRET a été amené à faire l'avance de frais se montant à 60 euros auprès de Cultura, 23,98 euros auprès de RETIF et 27,70 euros auprès de Super U.

Le conseil municipal, Elodie Grassot ne prenant pas part au vote pour la procuration d'Annabelle DUPRET, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à procéder au remboursement de la somme de 111,68 euros au profit d'Annabelle DUPRET et à signer toute pièce afférente.

6. Ressources humaines – Création de six emplois d'agents recenseurs

Un recensement de la population sera réalisé en 2020. Pour mener à bien les opérations de recensement, il est nécessaire de créer six emplois d'agents recenseurs et de fixer le barème de leur rémunération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer six postes d'agents recenseurs dont le barème de rémunération est fixé comme suit :

- Une base forfaitaire : 586 euros nets
- Par logement : 1 euro nets
- 20 % de majoration pour les recenseurs ayant effectué la totalité de l'opération
- Formations : 7, 94 euros nets de l'heure (deux séances de trois heures)
- Tournée de reconnaissance : 7, 94 euros nets de l'heure (une séance de trois heures)
- Frais kilométriques : une enveloppe nette de 1200 euros à répartir entre tous les agents

7. Service public des énergies dans la Drôme (SDED) – Renforcement

Le SDED prévoit un renforcement de réseau à partir du poste Genciaux en créant un poste chemin du Tacot. Les dépenses prévisionnelles se montent à 100 469, 49 euros entièrement financées par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- Approuve le plan de financement
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

8. Valence Romans Agglo – Rapport de la Chambre régionale des comptes

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération

Valence-Romans-Agglomération pour les exercices 2014 à 2018. Un rapport d'observations a été formulé et présenté au Conseil communautaire. Le conseil municipal en prend acte.

9. Syndicat d'irrigation drômois – Modification des statuts

Le Syndicat d'irrigation drômois a adopté une modification de ses statuts par une délibération du 21 mars 2019. Ces nouveaux statuts entreraient en application suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020. Il revient aux communes membres de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts du SID
- Demande l'application à l'issue des élections municipales de 2020
- Émet un avis favorable aux demandes de retrait des communes de Saulce-Sur-Rhône et de Mirmande

10. Motion contre la réorganisation des trésoreries et des services fiscaux

Attentifs à leurs territoires et solidaires des Drômois, les conseillers municipaux de Montmeyran s'opposent à la nouvelle carte de répartition des trésoreries et services fiscaux supprimant des sites et 10 postes agents comptables, et entendent rappeler leur attachement à un service public fiscal de proximité et de qualité.

La réorganisation telle qu'initialement présentée, sur la base de la publication d'une carte dans la presse, représente un réel recul du service public et a suscité, sur la méthode, émotion et incompréhension d'une large majorité d'élus et acteurs locaux. D'autant plus que des regroupements récents avaient eu lieu sur certains territoires, des assurances ayant été données aux élus sur la stabilisation de la situation.

Ces derniers jours, l'annonce de la création de points de contact et d'une présence de conseillers dédiés aux collectivités ne suffisent pas à rassurer, tant les incertitudes demeurent.

La perte de la proximité du service rendu par les centres des finances publiques se traduira par une perte d'efficacité pour nos collectivités mais aussi pour les Parcs Naturels Régionaux, les EHPAD, les hôpitaux, les syndicats, ...

La création des Maisons France Service « pour lutter contre l'isolement et favoriser la dynamique des territoires ruraux » ne doit en aucun cas accélérer la désertification des services publics existants sur nos territoires à l'instar des services postaux comme on pourrait le voir notamment à Montmeyran. Au contraire, elle doit s'inscrire dans une complémentarité et comme une amélioration.

Les conseillers municipaux de Montmeyran défendent unanimement un service public de proximité de qualité et appellent à une réelle concertation avec les élus locaux.

11. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public l'eau potable 2018

Alain TERRAIL présente le rapport annuel qui est consultable en mairie.

12. Compte-rendu des commissions et syndicats

Le syndicat des eaux du sud-est valentinois s'est réuni le 13 novembre pour débattre de l'orientation budgétaire. Le budget sera adopté le 18 décembre.

Elodie GRASSOT indique que le comité de suivi du service commun droit des sols s'est réuni. Un nouveau mode de calcul du financement a été proposé en supprimant la participation par habitant pour ne garder qu'un calcul fondé sur les actes accomplis.

13. Questions diverses

Le maire annonce plusieurs dates :

- Une réunion de travail du conseil le 18 décembre à 20h
- Les vœux au personnel le 16 janvier
- Les vœux à la population le 22 janvier.

Il indique que les travaux de chauffage sont terminés au Club des Chênes.

Il remercie le secrétariat et les services techniques qui ont œuvré durant l'épisode neigeux ainsi que les élus impliqués et singulièrement Alain TERRAIL sans oublier tous les Montmeyrannais qui se sont entraînés et ont proposé spontanément leur aide. Personne ne pensait que cela durerait autant et que l'épisode aurait une telle ampleur. Un point est fait sur les suites de cet événement.

André KEMPF indique que l'inauguration des panneaux patrimoine annulée le 24 novembre est reportée au 11 janvier à 11h.

Le maire informe que le conseil municipal enfant se tiendra samedi 13 décembre suivi à 11h15 par l'inauguration des décorations de Noël effectuées en collaboration avec Découvrir avec vous et l'aide d'Alexia VAUBOURG avec du matériel de récupération.

Pierre LOUETTE indique que la Fête des places aura lieu à compter de 18h le samedi 14 décembre.

La séance levée à 23h09

État Civil

Avis de décès

MASSON Marie-Ange (84 ans)
Impasse de Chantemerle

Les associations de Montmeyran

D'abord appelé L'Eveil Sportif Montmeyranais, ce club omnisports est créé en 1941 et dissout pendant la guerre 39/45. Il est relancé en 1950 avec son premier président d'après guerre, Charles Gonnet. Les premiers maillots sont noirs avec parement jaune. Ils passeront par le vert, noir et blanc pour adopter le vert et noir. Le symbole de l'USM est le bélier avec la devise « détermination et fierté ». Le club est affilié à la Fédération française de football (FFF), ligue Rhône Alpes, comité Drôme Ardèche.

Les dates clés

1970 : création d'une école de foot
1979 : création d'une équipe féminine
2006 à 2011 : fusion avec Montvendre (maillot vert/noir/blanc)
2007 : labellisation de l'école de foot pour les 5 à 13 ans
2010 : création d'un poste de salarié
2011 : les 70 ans du club
2013 : obtention du Label OR de la FFF pour l'école de foot
2016 : vainqueur de la coupe Drôme -Ardèche en senior
2018 : création d'une jeune section féminine
2019 : labellisation du club dans le P.E.F. (projet éducatif fédéral de la FFF) qui permet de mettre en valeur l'excellent enseignement du foot par les éducateurs et les dirigeants bénévoles sur l'ensemble des catégories de 5 à 19 ans

Les Equipes

Toutes les catégories sont représentées U7, U9, U11, U13, U15, U18, seniors, vétérans, ce qui représente 240 licenciés de 5 à 53 ans qui sont entraînés par une quinzaine d'éducateurs bénévoles. L'équipe première des seniors évolue en division 3 Drôme -Ardèche et est pour l'instant première de sa poule. Elle vise bien évidemment la montée en promotion excellence. A suivre.

Les projets

L'USM a le label espoir dans le PEF (projet éducatif fédéral), dont les valeurs sont : plaisir, respect, engagement, tolérance, solidarité. Le club vise l'accession à l'échelon supérieur dans 2/3 ans avec 1 ou 2 équipes supplémentaires et plus d'éducateurs. Recréer une section féminine senior à 11 est également dans les projets. 2021 qui sera l'année des 80 ans du club est déjà dans les esprits.

Les activités et manifestations

Les stages sont des moments importants tant pour leur utilité que pour la convivialité qui y règne : 3 semaines en juillet, et 3 autres semaines réparties pendant les petites vacances font toujours le plein avec un programme sportif, mais aussi de loisirs. Ces temps renforcent la cohésion du groupe.

L'USM participe à l'animation de la commune en étant présent à la Fête des Places, en organisant 2 vide-greniers dans l'année, un loto, une matinée boudin et fromages, une soirée pizza etc

L'USM : Union Sportive Montmeyran



Finances

Elles proviennent de 70% du produit licences (coût de 100 à 140 euros). La fédération en prélève 30%. Les autres rentrent viennent des partenaires (ils ont droit à l'affichage sur les panneaux), des produits des manifestations, de la subvention de la mairie. Une dotation a été obtenue grâce à la labellisation du club.

Les équipements

L'USM a à sa disposition le magnifique complexe du Stade de la Rivière qui a été construit à la fin des années 50 par la municipalité d'alors et s'est agrandi au fil des années. Sur le site était également situé le camping municipal jusqu'en 1970. Les équipements annexes (sanitaire, douches vestiaires, salle de réunion) ont suivi réalisés par les membres du club et des services techniques.

Le bureau actuel de l'association:

Président : Loïc Boyer
Trésorier : Julien Combel
Secrétaire : Pierre Labourdenne

Contacts : Tel : 04 75 59 41 72 - 06 03 40 35 21

Mail : unionsportivemontmeyran@orange.fr



Site : <http://www.footusm.fr/v2/>

Photos : équipe des féminines et équipe des seniors

André Kempf, Pierre Louette (commission info/com)

Elections municipales

Pourquoi voter ?

Pour élire les 23 membres du conseil municipal de Montmeyran et le conseiller communautaire. Ils seront élus pour 6 ans.

Quand voter ?

Le 1er tour de l'élection aura lieu le dimanche 15 mars 2020 de 8h à 18h. Le dépouillement commencera dès 18h sur le lieu de l'élection.

Où ?

Les deux bureaux de vote de Montmeyran se trouvent situés dans le groupe scolaire Roger Marty. Le Bureau 1 est dans la salle polyvalente de l'école élémentaire ; le Bureau 2 se situe dans de hall de l'école maternelle.

Qui peut voter ?

Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune. Si une personne ne sait pas si elle est inscrite, il est possible de prendre contact en mairie pour le savoir ou vérifier sur le site service-public.fr

Pièces à présenter pour voter :

Vous devez obligatoirement présenter une pièce justifiant votre identité pour voter (la carte électorale n'étant pas un justificatif d'identité)

Si vous êtes français : vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation délivré par le préfet, ...

Si vous êtes européen vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation, ...

Attention à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.



Dans notre commune nous sommes soumis au scrutin de liste ,ce qui signifie que **le panachage est interdit** et que tout bulletin qui comporte une rature , un ajout ou une suppression est considéré comme nul.

Pour être élue ,une liste doit recueillir 50% des suffrages exprimés (les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés) et 25% des inscrits sur la liste électorale.

Attention avec 1 ou 2 listes seulement, il ne devrait pas y avoir de 2ème tour. Il est donc important de voter dès le 15 mars 2020 !

La loi prévoit également que seront élus le même jour et sur le **même bulletin** les conseillers communautaires .

Pour notre commune qui compte un conseiller à la communauté d'agglomération de VRSRA (Valence Romans Sud Rhône Alpes), sur le même bulletin de vote figureront les 23 candidats au conseil municipal et 2 candidats au conseil communautaires (1 titulaire et 1 suppléant)

Désormais ,il est possible d'ajouter 2 conseillers municipaux supplémentaires qui pourront être appelés à siéger en cas de démission ou de décès.



Information Service Public 2020

L'Agence nationale des titres sécurisés est un établissement public administré par Ministère de l'Intérieur, cette organisation vise à moderniser et à améliorer la délivrance des titres sécurisés, tels que le certificat d'immatriculation, la carte d'identité, le passeport et le permis de conduire. Pour 2020, l'ANTS, vous invite à consulter sur leur site le [guide des demandes de titres sécurisés](#) qui vous **apporte** toutes les informations nécessaire au bon déroulement des démarches administratives.